

NOTES DE SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL DES CHERPINES

21 avril 2010

Président de séance

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports de Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

ABICHAKER Léna, Coopérative Jardins des Charrottons
BERSOT Vincent, Maison de la Montagne
BORTSCHER Katrine, Ecole de danse, Mix dance, Genève
BOTTANI Jean-Louis, Course de l'Escalade
BRISSET Patrick, Association genevoise tennis de table (AGTT)
CANCER Xavier, FC Plan-les-Ouates
CARLETTI Giovanni, Club de plongée Plan-les-Ouates
DESCHENAUX Jacques, JDX
EDDER Isabelle, Club de Taiji Plan-les-Ouates
FEBO Christian, Club de natation Plan-les-Ouates
FERNANDEZ-V. Miguel, Théâtre en cavale
GIERSCH Wolfgang, Maison de la Montagne
GUERIN Nicolas, ADEPT
HELGEN Roger, Association genevoise tennis de table (AGTT)
JODAR Joao, Migros
MAGNIN Xavier, Président du Conseil municipal Commune de Plan-les-Ouates
MAHLER Finn, Hôpital de la Tour
MC SORLEY Chris, Genève Servette Hockey Club
MENU Christophe, Club de Kyudo Kai de Plan-les-Ouates
MEYLAN Jean-Michel, Conseiller municipal Plan-les-Ouates
PORTIER Jean-Claude, Bureau de Giuli & Portier architectes
RADIC Pascal, Association romande de beach volley
REZWIAKOFF George, Conseiller municipal Plan-les-Ouates
RODRIGUEZ Mario, Secrétaire général adjoint, Confignon
ROGGO Jean-Christian, Ville de Genève
SANTIAGO Elena, Association genevoise badminton et Association genevoise des sports
SCHALLON Ralf, Club de natation Plan-les-Ouates
STAMPFLI Charles, Kyudo Kay, Plan-les-Ouates
THORIMBERT Denis, Conseiller municipal Plan-les-Ouates
TURCHANY DAVID
VON BURG DOMINIQUE, Tribune de Genève
YUNG Andrew, Délégué aux sports, Lancy

Ordre du jour

1. Point de situation

a. Déclassement du secteur Cherpines

2. Présentation du mandat d'études parallèles

3. Présentations des projets

a. La coopérative agricole Le Jardin des Charrotons

b. Sports-études (rapport du DIP)

c. Maison de la Montagne à Genève

4. Formalisation d'un groupe de soutien du projet

5. Divers

M. Seydoux souhaite la bienvenue à tous les présents.

Suite aux différents articles paru dans la presse, **M. Seydoux** rappelle que le groupe de travail est un vecteur du projet et doit s'exprimer (blogs, débats).

1. Point de situation

a. Déclassement du secteur Cherpines

En préambule, **M. Seydoux** annonce que le préavis positif de la commission cantonale de l'aménagement a pris du temps. Le vote au Grand Conseil aura lieu au mois de juin prochain, en séance plénière.

Malgré les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, la résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates votée le 20 avril 2010 a néanmoins réussi à obtenir un consensus global. Celui-ci permet une résolution de grande qualité qui dénote le soutien des conseillers municipaux de la commune à l'égard du projet.

M. Seydoux donne ensuite lecture de quelques points importants de la résolution (prochainement disponible sur le site internet www.plan-les-ouates.ch/cherpines).

M. Seydoux revient sur les différents éléments composant l'ensemble du projet des Cherpines et rappelle que le PDCantonal prévoit un périmètre de 50'000 m² destiné uniquement aux infrastructures sportives.

A l'heure actuelle, le projet se présente comme suit :

a) Logements

- Projet de l'Etat : construction de 3'000 logements
- Projet Plan-les-Ouates: le périmètre a le potentiel de réaliser une interface en raison des dix mille travailleurs et dix mille habitants attendus prochainement sur cette zone (environ 1'500 logements sur la Confignon et 700 acquis par Plan-les-Ouates).

b) Zone de verdure

- La zone de verdure ne subit aucun déclassement (on ne décline pas pour la réalisation de terrains de football)

c) Partie sportive – 20'000 m² (les différents projets sont consultables sur le site internet)

- **Piste d'athlétisme et salles de gymnastiques** : séance le 23 juin prochain à la CISIN (participation de M. Bolomey, chef du projet)
- **Tennis de table** : réalisation d'un espace de 20 à 24 tables. **M. Helgen** précise que l'espace tennis de table sera destiné aux écoles et habitants la journée ; le soir et les weekends, entraînements avec les jeunes du canton et le cas échéant niveau national
- **Académie de tennis 40zéro** : cette structure locale doit actuellement refuser des inscriptions. La pleine utilisation des dix terrains de tennis envisagés est d'ores et déjà assurée.
- **Badminton**: le centre de la Queue d'Arve est saturé de même que les clubs. Les besoins pour l'organisation de compétitions nécessiteraient la réalisation de vingt courts. Le projet en prévoit dix pouvant accueillir les entraînements. Dans cette perspective, des synergies sont à étudier avec l'espace tennis de table. Par ailleurs, il est envisagé la création d'une école de badminton.
- **Squash** : cette discipline n'a pas de structure propre. Les terrains seraient destinés aux travailleurs de la ZIPLO moyennant le coût de location.
- **Dojo** : espace de 600m²
- **Centre aquatique – 4'000 m² (infrastructures intérieures)** : création d'un bassin de 50m, d'un plongoir de 10m et d'une fosse de plongée. Les associations sportives des disciplines intéressées font part d'un manque important en la matière.
- **Beach volley (infrastructure intégrée dans la partie centre aquatique)** : Création de 3 terrains extérieurs. L'innovation tient dans la réalisation de terrains intérieurs (nombre à définir) permettant des entraînements toute l'année.

d) Event center – 5'000m² (v. présentation du 24 juin 2009)

M. Seydoux indique que les réflexions à la base du projet ont connu une certaine évolution. En raison du manque de glace existant, le Conseil d'Etat avait initialement approché la commune s'agissant de la possibilité de construire une patinoire pour le GSCH. La réflexion a abouti à une solution dont la finalité repose sur les différents besoins en présence.

La zone événementielle se situerait dans une zone urbaine d'où l'intérêt de favoriser la mixité avec des commerces et autres activités (ex. salles de réunion utilisées en dehors des événements sportifs ou des concerts).

- **Parking** : la construction d'un parking souterrain permettra de libérer des places de stationnement sur la commune. Il s'agit également d'implanter un espace de stationnement répondant au développement des différentes activités envisagées.
- **Hôtel** : la construction d'un hôtel répond notamment aux besoins liés à la ZIPLO.

M. Seydoux indique que des contacts ont été établis avec des investisseurs potentiels s'agissant de l'hôtel et autres infrastructures. Dans cette perspective, il convient de prévoir l'élaboration des plans financiers.

e) Pôle médical (v. notes de séance du 25 novembre 2009 – p. 4)

M. Malher relève que le projet permet de développer à la fois la médecine du sport et la médecine de proximité. Le volume de l'infrastructure doit cependant permettre l'utilisation optimale des appareils (d'où la réalisation d'une permanence médicale). Dans cette perspective, Plan-les-Ouates deviendrait le sixième pôle de compétences. Cette démarche dépend toutefois d'une volonté politique. L'objectif étant le développement d'une médecine sportive et d'un laboratoire de performance destiné aux sportifs d'élite.

f) Académie du sport

v. notes de séance du 25 novembre 2009

g) Logements pour étudiants et résidence pour les artistes

v. notes de séance du 25 novembre 2009

h) Bureaux et commerces

M. Seydoux indique que la volonté de mixité s'entend également eu égard à la valorisation des terrains. La mise à disposition de bureaux et de surfaces commerciales permettrait de financer une partie des équipements. L'implantation de bureaux est un élément permettant d'accueillir du tertiaire sur Plan-les-Ouates.

Revenant sur les craintes évoquées par certains s'agissant d'un centre commercial, **M. Seydoux** insiste sur le fait que les gabarits envisagés pour ces infrastructures n'est en rien disproportionné. A ce titre, **M. Jodar (Migros)** indique que le magasin alimentaire représenterait une surface d'environ 5'000 m².

M. Seydoux souligne l'importance de favoriser le développement d'un centre de vie en raison de l'implantation du nouveau quartier. La construction de locaux mis à disposition moyennant le paiement d'un loyer permettrait aux intéressés de vivre de leur activités (danse, photographie, etc.)

M. Bersot demande qu'en est-il du tracé du tram actuellement à l'étude. **M. Seydoux** répond qu'il a été envisagé de réaliser deux lignes de tram. L'une relierait la route de Base au Pont – rouge envisagé comme nouveau point de centralité ; la seconde passerait par Plan-les-Ouates pour rejoindre le Bachet de Pesay. La volonté étant d'avoir des transports performants.

2. Présentation du mandat d'études parallèles

M. Seydoux regrette que les projets en concours souffrent d'une mauvaise gestion de l'interface entre les écoles et la zone industrielle. En effet, ceux-ci ne proposent que peu d'interaction entre les différents acteurs et les synergies potentielles. Cependant, des pistes intéressantes ont été présentées.

Présentation des deux projets retenus par le jury :

- 1) Implantation d'un modèle d'urbanisation en bordure avec des logements orientés plein sud ; la zone d'équipement est dispersées le long d'une transversale sur le périmètre à l'étude.
- 2) Création d'un agro quartier: 50 % du périmètre doit rester à caractère agricole ou pour l'exploitation. L'accent est mis sur la préservation du maraîchage de proximité; possibilité de récupération de la biomasse, serres bioclimatiques.

Le jury soumettra ses recommandations aux deux candidats afin que ceux-ci en tiennent compte pour le second rendu.

Le 3 juillet prochain, le jury sélectionnera le gagnant du concours qui sera en charge du PDQ. La présentation publique se tiendra au début du mois de septembre.

3. Présentations des projets

- a) La coopérative agricole Le Jardin des Charrotons - présentation par Mme Abichaker (présentation disponible sur le site internet)

La présentation propose une optimisation de l'espace basée sur l'architecture du Lignon. Les éléments envisagés se présentent comme suit :

- Une tour de 30 étages : solution envisagée afin de prendre en considération le besoin d'ensoleillement absent des projets retenus
- Un marché central pour la vente de production locale (uniquement des légumes)
- Redistribution des champs : chaque champs gérés par une coopérative ou en commun (solution à définir)
- Intégration de la perspective sportive, sociale et économique dans et par l'activité agricole

Mme Abichaker explique que l'agriculture de proximité occupe de nombreuses personnes contrairement à l'exploitation d'une grande surface par une personne. Il s'agit de maintenir les terres les plus fertiles. Par ailleurs, le but de ce projet consiste à ouvrir ces espaces de vie actuellement privés au public. A ce titre, elle relève l'intérêt du déclassement qui donnera la possibilité à la population de venir cultiver sur ces terres.

Une ouverture des jardins des Charrotons au public aura lieu le lundi 26 avril prochain de 17 à 20 heures.

M. Helgen relève la dimension de la tour (30 étages équivalent à 100m de hauteur). Le gabarit envisagé ne répond pas aux normes juridiques prescrites dans cette zone (hauteur maximum 24m). Sur la base d'études réalisées dans le domaine, **M. Tuscani** ajoute qu'un bâtiment de plus de 3 étages consomme beaucoup d'énergie.

M. Deschenaux note la qualité du travail effectué, n'en restant pas moins totalement idéaliste. Il se dit très peu convaincu car le projet ne se présente pas comme pérenne. **Mme Abichaker** répond que les Jardins de Caucagne existent depuis 30 ans et repose sur la participation des gens.

M. Von Burgh relève que comparativement aux deux autres projets retenus, celui-ci est innovateur.

M. Kleiner indique que les conditions posées pour les bureaux d'architectes en concours sont très détaillées. Il s'agit de ne pas entamer le système phréatique et par conséquent la construction d'une

tour s'avère impossible. **Mme Abichaker** relève à ce titre qu'il s'agit de terres à destination agricole. **M. Kleiner** rejoint cet avis mais souligne que nonobstant la qualité de ces terres, la volonté de l'Etat est d'intensifier le logement.

A la fin de la discussion, **M. Seydoux** souligne l'importance d'être fédérateur face aux différentes propositions malgré la présence d'éléments divergents.

M. Seydoux demande que soit apportées des corrections sur le site www.plainedelaire.ch faisant état de ce qui suit : « - Un lien sur le projet de la commune de Plan-les-Ouates, qui propose un méga-centre sportif, assorti d'un giga-centre commercial (et de places de stationnement en conséquence) et 3 fois moins de logements que ce que le Plan Directeur prévoit ». **Mme Abichaker** prend note de la remarque et fera le nécessaire.

b) Sport-études (Rapport du DIP) – présentation par M. Kleiner (rapport disponible à l'adresse www.ge.ch/dip)

Le rapport effectué par l'IDEAP présente un état des lieux de la situation sur la Canton. Pour l'heure, trois cycles proposent des classes sportives avec aménagement horaire dont deux classes ayant un arrangement direct avec les clubs concernés (pour les détails de la situation actuelle, v. Rapport du DIP, p.17).

Le post-obligatoire ne permet aucun aménagement possible.

Au vu de la situation, il a été décidé de créer un poste de coordinateur sport-études.

M. Kleiner souligne les objectifs poursuivis :

- ne pas faire de discrimination entre les sports
- augmenter le nombre de places disponibles
- avoir une meilleure continuité entre cycle et post obligatoire.

Ceci dans l'optique de créer une filière sport-études qui s'insère dans un système cohérent afin de garder les sportifs d'élites à Genève.

Le poste de coordinateur est prévu pour septembre prochain. Cela dépendra néanmoins des ressources financières et de l'offre supplémentaire de 2'500'000 CHF. Actuellement un montant de 600'000 CHF apparaît déjà sur une ligne budgétaire.

Le nouveau système du sport-études à Genève devrait normalement débiter dès la rentrée 2011.

Répondant à la question de **Mme Guinand Maitre**, **M. Kleiner** indique que 300 jeunes sont reconnus par la fédération sportive (*Swiss Olympic Talent Cards*) mais seul 12 % des détenteurs de cartes suivent le programme sport-études.

Il s'avère que la création d'un campus ne répond pas à un besoin auprès des *Talent Cards*. Cette infrastructure permettrait plutôt d'attirer les sportifs d'autres cantons. Par ailleurs, le campus est généralement rattaché à une fédération sportive donnant validation à la création de celui-ci.

Dans un second temps, le Conseil d'Etat envisage la création d'un pôle de compétence ayant un campus. **Mme Santiago** note que l'encadrement du sportif dépend des moyens en présence. Le campus permet aux entraîneurs d'être présents la journée. Or, ces derniers ne sont pas disponibles en

raison de leur activité professionnelle. L'aménagement de l'horaire scolaire est donc une nécessité mais non le campus.

M. Kleiner indique qu'une rencontre a eu lieu entre Mme Arnold, M. Seydoux et M. Beer au sujet des Cherpines. Ce dernier adhère à l'idée d'un centre sportif répondant à des besoins existants. Par ailleurs, une prochaine séance aura lieu en présence de M. Müller pour étudier la question d'un campus.

S'agissant du MEP, **M. Kleiner** a insisté pour que les dimensions réservées actuellement au sport soient maintenues.

c) Maison de la Montagne à Genève – présentation par **M. Bersot** (présentation disponible sur le site internet)

En préambule, **M. Seydoux** relève tout l'intérêt de la démarche ayant déjà rallier les différentes associations.

M. Bersot souligne la dynamique fédératrice du projet mais note que dans un domaine très actif chaque acteur a tendance à agir de son côté. Le but du projet est de permettre à Genève d'accentuer la place qu'elle occupe dans ce type d'activités.

M. Bersot présente ensuite les principaux espaces de l'infrastructure :

- Centre administratif et guichet de renseignements
- Salle de grimpe
- Espace restauration

Le centre de la Queue d'Arve est peu adapté et crée quelques contraintes aux autres utilisateurs en raison des dépôts de magnésie. Par ailleurs, le club phare en Romandie, Genève Escalade, s'y entraîne est très intéressé par ce projet.

Il est noté également que les murs d'escalade dans les écoles sont très petits. Cependant, cette activité pourrait très bien se développer dans le cadre des cours de gymnastique.

M. Roggo rappelle le projet de mur d'escalade extérieur présenté par le club d'escalade de la commune de Plan-les-Ouates. **M. Bersot** lui répond que ce type de structure ne correspond pas à la demande actuelle.

La Maison de la montagne présente une superficie d'environ 4'000 m² au sol ne peut pas s'envisager à des dimensions moindres.

M. Seydoux demande à combien s'élève le coût du projet. **M. Bersot** lui répond que celui-ci a été évalué à 20-25 millions de francs. Des contacts le financement sont en cours.

Pour conclure, **M. Seydoux** note qu'au vu de la densité du projet, il apparaît d'autant plus pertinent d'avoir pris connaissance des besoins au début du processus de réflexion.

4. Formalisation d'un groupe de soutien du projet

M. Seydoux annonce qu'une liste de soutien au projet sera prochainement mise en ligne sur le site internet. Toute personne souhaitant y figurer est invitée à s'y inscrire.

5. Divers

Pas de divers.

M. Seydoux clôt la séance à 19h45